

Loi sur les banques

● (1632)

M. MacDonald (Egmont): Il est intéressant de noter combien ces deux ministres se tiennent sur la défensive. Le ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Cafik) est certainement persuasif, comme nous l'ont appris récemment les journaux locaux. Mais selon moi, les arguments présentés par les deux ministres sont sans valeur parce qu'à mon avis, on n'a jamais empêché le gouvernement ni de renvoyer son Livre blanc au comité permanent ni de présenter un projet de loi que le comité aurait pu étudier. En présentant leurs arguments, les deux honorables représentants n'ont fait que jeter de la poudre aux yeux des députés pour essayer de protéger ce qu'il leur reste de réputation, certainement très peu.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Maintenant, le gouvernement s'est rendu compte de l'importance des problèmes économiques qui existent actuellement au Canada et, comme il n'a rien de mieux à dire, après avoir présenté un Livre blanc sur les banques il y a environ un an et demi, il affirme à présent qu'il faut attendre encore au moins un an, sinon davantage, avant de pouvoir présenter le moindre amendement dans le cadre de la révision décennale de la loi sur les banques. Si c'est tout ce que le ministre des Finances et le ministre d'État chargé du multiculturalisme ont à dire pour justifier la façon dont leur gouvernement compte s'occuper de cette très importante mesure, c'est vraiment très peu.

Si je prends la parole au cours du débat, ce n'est pas parce que je suis un expert en matière de banques, comme la plupart des députés le savent, mais parce que j'estime que la mesure à l'étude est essentielle pour le bien-être et la gestion économique du Canada. Le principe même voulant que nous ayons des révisions régulières—et elles ne sont pas si fréquentes parce qu'elles ne reviennent que tous les dix ans—est important en soi, mais il ne préoccupe peut-être pas énormément le gouvernement actuel. Apparemment, ou bien il a l'esprit ailleurs ou bien il est si peu capable de régler ces questions primordiales qu'il n'a pas encore pris de décision définitive quant aux mesures proposées dans le Livre blanc. Apparemment, les problèmes concernant l'expansion des activités quasi-bancaires ou les répercussions de l'activité bancaire accrue de sources étrangères ou l'ensemble des pratiques bancaires dans diverses situations économiques partout au Canada ne préoccupent pas suffisamment le ministre des Finances ou ses collègues pour les pousser à présenter des amendements à la Chambre à l'heure actuelle. Je trouve cela plutôt incroyable et, en fait, je ne suis pas du tout surpris que le ministre des Finances, pour des raisons qu'il connaît mieux que moi, n'ait pas été ici cet après-midi pour présenter ce bill. J'ai un peu pitié de son pauvre secrétaire parlementaire...

M. Chrétien: Mon excellent associé.

M. MacDonald (Egmont): Il est peut-être excellent, mais on s'est déchargé sur lui de la tâche la plus embarrassante et la plus difficile qui soit, notamment de se porter, aussi brièvement que possible, à la défense de ce projet de loi. On peut dire qu'en ce premier jour de la deuxième partie de cette session, cela dénote une abdication complète de responsabilité. Je ne vois rien qui en témoigne plus clairement que la mesure dont nous sommes saisis cet après-midi.

En ce moment, nous sommes aux prises avec les pires problèmes économiques auxquels le pays s'est trouvé confronté

depuis nombre d'années—depuis la dépression, comme un commentateur l'a dit récemment—et le gouvernement a finalement reconnu que la situation est grave. Chose certaine, le premier ministre (M. Trudeau) s'en est rendu compte lors de la tournée du pays qu'il a effectuée l'automne dernier. Il n'est peut-être pas allé voir les dix premiers ministres des provinces dans leur capitale en vue de discuter de questions économiques, mais il est revenu porteur d'un message non équivoque, à tel point que lorsqu'il a pris la parole en décembre pour annoncer ce qu'il avait découvert au cours de son voyage d'observation il a dit qu'il avait découvert que la situation économique du pays était tellement mauvaise que la première chose à faire était de tenir une série de réunions préliminaires dans différents secteurs afin de tenter de résoudre certains des problèmes économiques sous-jacents qui affligent le pays depuis longtemps—en fait, environ depuis la prise du pouvoir par le gouvernement actuel—et que le fait saillant de cet examen serait la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur l'économie le mois prochain.

Maintenant que le premier ministre, et sans doute d'autres ministres, y compris le ministre des Finances, sont au fait de cette réalité, je trouve que le gouvernement est dans une position des plus incroyables, étant forcé, le premier jour de la reprise de la session, de demander un délai supplémentaire pour procéder à l'examen de la loi sur les banques, sans même être en mesure ou avoir la bonne grâce de nous dire: «Voyez, nous sommes sur le point de prendre certaines décisions importantes au sujet des amendements et sous peu, nous pourrions déposer un avant-projet de loi et nous espérons pouvoir dire aux députés et aux Canadiens ce que nous préconisons en fait de révision de la loi sur les banques, et nous soumettons nos recommandations au comité compétent.»

Il me semble que c'est la preuve nette d'une mauvaise gestion et d'une certaine incapacité à s'attaquer à certaines des questions essentielles qui se posent à présent au pays. Alors que pour une grande partie du public, le remaniement de la loi sur les banques peut sembler un exercice plutôt abstrait ou savant, pour ceux qui se préoccupent de l'efficacité et du bon fonctionnement de l'économie canadienne, ils savent fort bien que la remise à jour ou la clarification ou l'aide à donner aux banques du pays pour leur permettre de mieux travailler, est une tâche qui est loin d'être légère ou d'importance mineure. En fait, je pense que le gouvernement a bien pensé un jour que c'était une question importante, car autrement il n'aurait pas publié le Livre blanc en août 1976.

Si je m'inquiète particulièrement de cette question, c'est pour une ou deux raisons fondamentales; l'une se rapporte, évidemment, à la situation des provinces atlantiques, étant donné le fonctionnement actuel des principales banques à charte et l'incidence de ce fonctionnement sur les régions présentant des disparités économiques et sociales avec le reste du Canada. J'ai déjà soulevé la question à la Chambre et je ne m'y attarderai pas cet après-midi, mais si l'on examine la situation eu égard aux activités bancaires des provinces atlantiques qui comprennent en gros 9.5 p. 100 de la population canadienne, il n'est pas exagéré de penser que les banques consentiraient un volume de prêts d'une importance analogue à leurs autres principales activités dans cette région, ou d'une proportion sensiblement la même.